



Stellantis annonce le remboursement anticipé d'une ligne de crédit de 6,3 milliards d'euros auprès d'Intesa Sanpaolo

AMSTERDAM, 28 janvier 2022 - [Stellantis N.V.](#) a annoncé aujourd'hui le remboursement par FCA Italy S.p.A., sa filiale à 100 %, ainsi que par ses autres filiales italiennes, de la ligne de crédit de 6,3 milliards d'euros obtenue auprès de la banque Intesa Sanpaolo.

La ligne de crédit, conclue en juin 2020, a été structurée de manière à soutenir le redémarrage et la transformation du secteur automobile italien après l'épidémie de COVID-19 en fournissant des liquidités aux activités du groupe en Italie et à ses fournisseurs italiens. Elle a joué un rôle déterminant dans le redémarrage de la production industrielle et a assuré la continuité des projets d'investissement clés visant à assurer un avenir durable au secteur automobile en Italie. Stellantis est désormais en mesure de rembourser la ligne de crédit avant sa date d'échéance initiale de mars 2023 tout en poursuivant ses projets d'investissement.

Cette ligne de crédit était garantie à 80 % par la SACE, l'agence italienne de crédit à l'exportation, dans le cadre du décret liquidité du gouvernement italien (« Decreto Liquidità »), sous la supervision du ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et du ministère du Développement économique (MISE).

À propos de Stellantis

Stellantis N.V. (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d'histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité,

nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande tech company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l'ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.stellantis.com/fr



DECLARATIONS PROSPECTIVES

Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales et produits, les bénéfices escomptés suite à la collaboration proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, les dates prévues pour les lancements produits et d'autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s'attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures. Elles reposent au contraire sur l'état actuel des connaissances des parties ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d'événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d'exister à l'avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.

Plusieurs facteurs pourraient entraîner un gros écart entre les résultats réels et ceux anticipés dans la présente, et notamment : les incertitudes relatives à la réalisation des bénéfices de la collaboration proposée évoquée dans le présent document ainsi que les délais s'y rapportant ; le respect des conditions préalables à la finalisation des transactions proposées dans les délais impartis ; le risque que les activités des parties soient impactées défavorablement pendant la durée d'exécution de la collaboration proposée ; la capacité de Stellantis à intégrer avec succès les offres d'Amazon et d'AWS ; la perturbation des activités ; la capacité à retenir et embaucher des collaborateurs essentiels et à maintenir les relations avec les clients, fournisseurs et autres prestataires en affaires avec les Sociétés ; l'impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à réussir le lancement de nouveaux produits et à maintenir le volume de véhicules expédiés ; des changements au niveau des marchés financiers internationaux, de l'environnement économique global et de la demande en produits automobiles qui varie en fonction de la conjoncture ; des changements dans les conditions économiques et politiques locales, des changements dans la politique commerciale et l'imposition de tarifs mondiaux ou régionaux ou ciblant spécifiquement le secteur automobile, l'entrée en vigueur de réformes fiscales ou d'autres changements impactant les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l'échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits attractifs et innovants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules équipés de technologies de pointe comme l'électrification avancée, la connectivité ou la conduite autonome ; différents types de réclamations, poursuites, enquêtes gouvernementales et autres événements imprévus, y compris des plaintes concernant la fiabilité du produit et sa garantie, et des plaintes, enquêtes et poursuites liées à l'environnement ; des dépenses opérationnelles importantes en lien avec le respect des réglementations environnementales, sanitaires et de sécurité ; la vive concurrence marquant le secteur automobile, susceptible d'augmenter en raison de la fusion ; l'exposition à des insuffisances dans le financement des régimes de prévoyance définis par Stellantis ; la capacité de fournir ou faciliter l'accès à des financements adéquats pour les concessionnaires et les clients particuliers, et les risques associés à l'implantation et aux opérations des établissements financiers ; la capacité d'obtention d'un financement pour mettre en œuvre les plans de développement de Stellantis et améliorer ses activités, situation financière et résultats opérationnels ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité significative compromettant les systèmes informatiques ou les systèmes de contrôle électronique équipant les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à atteindre les bénéfices escomptés suite aux accords de joint-venture ; les perturbations découlant d'une instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés aux relations de Stellantis avec ses employés, concessionnaires et fournisseurs ; une augmentation des coûts, une rupture d'approvisionnement ou une pénurie de matières premières, pièces, composants et systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement de relations avec la main d'œuvre et les partenaires sociaux, et l'évolution des lois applicables en matière de travail ; la fluctuation des taux de change, la modification des taux d'intérêt, les risques de crédit et autres risques liés au marché ; une instabilité politique ou sociale ; un séisme ou une autre catastrophe naturelle, et d'autres risques et incertitudes.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis et Amazon ne prennent aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant les sociétés et leurs activités, y compris les facteurs susceptibles d'impacter de manière significative leurs résultats financiers, sont incluses dans leurs rapports et dossiers respectifs déposés auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission et, concernant Stellantis, auprès de l'AFM.